
Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique

L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Université Mohammed V de Rabat, 2-4 mars 2020

EMPLOI DOMESTIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : ENTRE VULNÉRABILITÉ ET STRATÉGIES DE SUBSISTANCE D'UNE CATÉGORIE PROFESSIONNELLE EN PLEINE EXPANSION

Valentin NGOUYAMSA

*Socio économiste, enseignant-chercheur /Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Dschang-Cameroun.
ng_valentin@yahoo.fr*

Trésor FOBASSO GUEDJO

*Chercheur-Faculté des Lettres et Sciences Humaines/
Université de Dschang-Cameroun
fobassot@yahoo.fr*

RÉSUMÉ – Le métier d'employé domestique fait l'objet des clichés sociaux en Afrique noire subsaharienne. Être employé de maison est souvent synonyme d' « avoir raté sa vie. Les violences physiques, morales et parfois sexuelles que les employés domestiques subissent au quotidien, tout en les rendant vulnérables, les positionnent souvent au dernier rang de la classe socioprofessionnelle. Mais cette vulnérabilité n'influence pas le flux et l'engouement des jeunes vers ce secteur d'activités. A partir des cas camerounais, cet article analyse les constructions sociales et les stratégies déployées par les employés domestiques afin de s'engager et/ou d'exercer ce métier dans un contexte peu favorable. Inscrite dans une perspective stratégique (Crozier et Friedberg, 1977), les données quali-quantitatives recueillies auprès des employeurs et employés domestiques révèlent que ces derniers font montre d'une ingéniosité en matière de production d'une diversité de pratiques grâce auxquelles ils parviennent à supporter les abus auxquels ils sont soumis. Leur obstination à exercer ce métier, malgré le contexte de vulnérabilité, résulte de l'application d'une intelligence situationnelle face à la précarité ambiante et à l'incertitude du lendemain.

Mots clés : Employé domestique-vulnérabilité - stratégies de subsistance.

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

L'emploi domestique est en plein essor en Afrique noire subsaharienne, eu égard du contexte économique caractérisé par la prolifération du secteur informel. Ce travail, d'un point de vue socioéconomique, a une valeur non négligeable. Des études récentes, stimulées par des débats féministes, ont montré l'extraordinaire importance du travail domestique comme source de revenu indispensable pour beaucoup d'individus et de familles (Ngamo, 2013).

Longtemps considéré comme un métier de femmes, le travail domestique est de plus en plus sollicité aujourd'hui par des hommes. Selon (Boulla Meva'a, Touko et Mboua, 2017), le travail domestique est exercé à 78,8 % par les femmes et à 21,2 % par les hommes. Des statistiques relativement similaires à celles déjà relevées par (Fouda, 2010). Selon ce dernier, 81% des employés domestiques sont des femmes et 19% sont des hommes. Toutes ces données trahissent néanmoins une forte domination féminine du travail domestique. Ceci peut être, en partie, expliqué par la prégnance d'une forme de division sexuée du travail qui érige le secteur domestique comme relevant principalement des prérogatives de la femme. Dès lors, la pratique du métier de domestique apparaît comme un indicateur de marginalisation.

L'émergence en Afrique subsaharienne de ce corps de métier se traduit par un système d'exploitation de certaines classes d'employés, à la faveur de nombreuses marges de manœuvre que leur confèrent les faiblesses du dispositif juridique, la généralisation de l'impunité et la faiblesse et/ou l'absence de système de contrôle ou de régulation du secteur. Le travailleur domestique ne bénéficiant d'aucun mécanisme de protection juridique et social, est parfois soumis aux mauvaises conditions de travail, à des violences physiques et symboliques, bref à l'exploitation le rendant vulnérable. Cependant, et malgré les tares qui trahissent la précarité institutionnelle, logistique et fonctionnelle de l'emploi domestique, et alors qu'on s'attendrait à ce que ce corps de métier trépasse, il est intéressant d'observer qu'au fil des années, les individus s'y engagent de plus en plus. Comment parviennent-ils à survivre dans un tel contexte plein de clichés ?

La présente étude se propose, non seulement de cerner les indicateurs de vulnérabilité des employés domestiques, mais aussi d'explorer les stratégies qu'ils déploient au quotidien afin d'exercer ce métier malgré le contexte fragile qui le gouverne. Les analyses sont basées sur une recherche documentaire, des observations directes et des entretiens individuels réalisés auprès des employeurs (6) et divers domestiques des deux sexes (20), rencontrés à Bertoua, Bafoussam, Mbouda et Dschang au Cameroun. Nous partons de l'hypothèse que la capacité de subsistance des employés domestiques face au contexte d'incertitude résulte de l'application d'une intelligence situationnelle face à la précarité ambiante et à l'incertitude du lendemain.

I. Cadrage théorique

Jusqu'à encore très récemment, les chercheurs et hommes politiques accordaient très peu d'intérêt à l'étude du secteur domestique car perçu par les uns comme de moindre importance, et comme peu porteur d'un point de vue économique par les autres. Or, il s'agit aujourd'hui d'un secteur d'activité ayant une valeur monétaire bien réelle et un intérêt scientifique certain. Le fait est que, dans un contexte postmoderne où il est indispensable pour les parents de travailler dans le dessein de faire face à l'incertitude du lendemain, il s'impose de plus en plus la nécessité de recourir à un domestique ou employé de maison.

I. 1. Quelques thématiques envisagées

Entre critiques féministes, faiblesses institutionnelles, revendications des Organisations non Gouvernementales (ONG) et mouvements syndicaux, le travail domestique fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des scientifiques. De ce fait, la littérature disponible sur la question de domesticité relève de deux orientations à savoir : la division sexuée du travail domestique et la participation des enfants.

I. 1. 1. Genre et domesticité

La sociologie du développement, la sociologie économique des organisations et même la sociologie du travail ont longtemps étudié l'emploi domestique en considérant essentiellement les perspectives économique et reproductive. Or, en se réappropriant le concept, des travaux féministes ont permis de circonscrire la confusion de genre qui résulte de l'imprécision de cette problématique. Le fait est que, en tant qu'activité circonscrite dans un champ d'action précis (en l'occurrence l'espace domestique, la famille), l'emploi domestique concerne presque exclusivement une catégorie sociale spécifique (notamment les filles et les femmes). De ce fait, comme le pense (Faouzi, 1997, p. 9) : « *il ne s'agit pas de cantonner le débat autour de « l'utilité » du travail domestique, mais de développer une perspective qui prenne en compte l'unité des processus qui existe entre la vie de travail et la vie de famille* ». C'est donc l'hypothèse de la féminité de l'emploi domestique, comme s'il s'agit de cantonner le travail domestique à la gente féminine qui traditionnellement l'accomplit, gratuitement d'ailleurs, dans le cadre des responsabilités familiales.

C'est au cours des mouvements d'émancipation de la femme de 1970 et notamment sous l'impulsion d'une littérature militante que cette conception fut perçue sous le prisme d'une forme d'exploitation du genre féminin. C'est à ce niveau que se situe la sociogenèse d'une sociologie des rapports sociaux de sexe ou de la division sexuée du travail. Ce raisonnement de refoulement ou de repli volontaire des filles et femmes vers les tâches en foyer n'est pas forcément abject ou sexiste. En fait, de nombreuses études montrent à suffisance que les femmes développent une répulsion compréhensible à l'égard de certains corps de métier largement dominés par les hommes (Benguerine, 1991). De même, (Abdelkrim-Chikh, 1991) montre que certaines professions à caractère féministe connaissent elles-aussi ce phénomène. Cependant, d'autres études ont permis d'observer une disproportionnée d'enfants en service domestique appartenant à une certaine religion ou à un certain groupe ethnique.

I. 1. 2. Emploi domestique et travail des enfants

Selon Maggie Black de Anti-Slavery International, la problématique du travail domestique concerne également les enfants. Il s'agit, selon cette institution, d'enfants généralement originaires de familles pauvres, rurales ou de religions et groupes ethniques spécifiques. Cela résulte de la prégnance de coutumes locales selon lesquelles un groupe social ou ethnique est subalterne par rapport à un autre, ce qui participe à accroître la possibilité pour un enfant de devenir domestique. A cela s'ajoute le fait que dans certains pays, les enfants de groupes autochtones ou nomades sont régulièrement envoyés dans les foyers du groupe social majoritaire pour travailler comme domestiques.

Il est certain que la pauvreté d'une famille et la nécessité croissante de se procurer de l'argent en tant que revenu familial sont tout aussi d'importants facteurs qui précipitent l'envoi au travail des jeunes membres de la famille. En Haïti (Predestin, 2007, p.27) fait la même observation lorsqu'il souligne que « *les enfants domestiques en Haïti sont issus de familles pauvres des bidonvilles et des campagnes* », (Lubin, 2002) parvient à la même conclusion. Le reste des pays d'Afrique noire subsaharienne n'en fait pas exception, car dans la majeure partie des enquêtes relatives au travail des enfants, la pauvreté est le facteur le plus évoqué par les informateurs pour justifier ce phénomène.

Dans l'ensemble, les auteurs s'accordent sur le fait que l'ensemble des enfants domestiques sont issus de familles à faible revenu. Ne pouvant pas prendre soins d'eux, ils sont obligés de travailler pour survivre. Du coup, comme le précise (Predestin, 2002), les familles les plus démunies sont celles qui encouragent le travail de leurs enfants, car complètement privés de ressources financières et/ou matérielles pour s'occuper de leur progéniture, les parents les placent dans une autre famille comme domestique ou les envoient travailler. C'est d'ailleurs dans ce sens que dans une étude conjointe menée par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), Haïti Solidarité Internationale (HSI) et le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) (2002, p. 84), on peut lire : « *La grande pauvreté des parents naturels les conduit à placer leurs enfants en domesticité pour soulager les dépenses occasionnées par leur maintien à charge et leur garantir un meilleur mode de vie aux soins de familles plus aisées* ». Dans cette perspective, ce phénomène est justifié par la précarité ambiante.

I. 2. Positionnement/Dépassement

En réalité, cette revue de la littérature permet d'appréhender les grands courants jusqu'ici explorés par des chercheurs à propos de la question de la domesticité sur le continent africain. Ainsi, des travaux de (Abdelkrim-Chikh, 1991) jusqu'à encore plus récemment ceux de (Boulla Meva'a et al., 2017), le caractère sexué du travail domestique, la place que les enfants y occupent, la portée socialisante du travail domestique et l'influence du phénomène migratoire sont, entre autres, les principales orientations déjà envisagées. De ce fait, jusqu'ici le contexte de vulnérabilité et les stratégies déployées par les employés domestiques sont des aspects du phénomène encore délaissés ou analysés de façon périphérique. En effet, comme bien autres auteurs d'ailleurs, quand bien-même (Jacquemin, 2002) évoque superficiellement le contexte de vulnérabilité, elle s'attarde essentiellement au cas des enfants. De même, lorsque (Boulla Meva'a et al, op cit) traitent de la même question de vulnérabilité, ils la réduisent à son aspect institutionnel. Or, cette étude est un effort d'isolation et d'analyse de la domesticité dans son ensemble, ce qui explique la diversité sociologique de l'échantillon d'étude et des méthodes de collecte des données. Bien plus, l'analyse de la vulnérabilité, ici déployée, ne se limite pas à des indicateurs normatifs, mais prend également en compte ceux sociologiques.

II. Résultats et discussion

Deux moments meublent cette partie, d'un côté, les indicateurs de vulnérabilité du travail domestique et de l'autre les stratégies déployées par ces acteurs afin de mieux se mouvoir et ainsi se dégager adroitement face à un contexte défavorable.

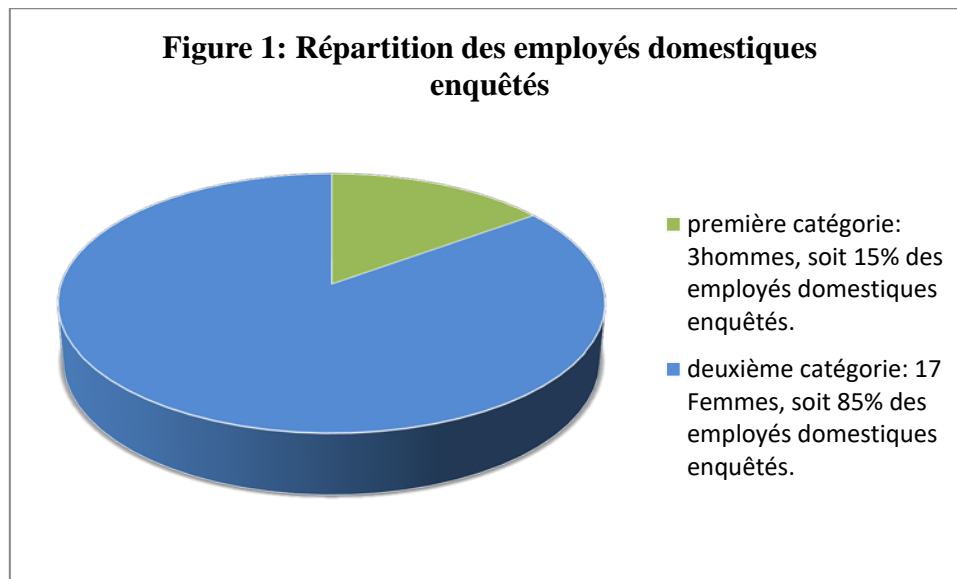
II. 1. Indicateurs de vulnérabilité du travail domestique

Entre les données collectées sur le terrain et la littérature disponible à ce sujet, il est possible de dégager des représentations sociales qui reflètent le quotidien des employés domestiques. Il s'agit d'un système de valeurs, de références ou de croyances largement partagé en société et qui a la prétention d'offrir une définition, certes approximative, de l'employé domestique ou du métier de domestique. Il y'a là, a priori, rien d'étonnant puisque ces constructions sociales expriment le propre de la pensée de ces acteurs, en l'occurrence leur nécessité à définir ou redéfinir leur quotidien. Ainsi, quatre indicateurs de vulnérabilité du travail domestique ressortent de l'analyse des données collectées : la nature des catégories sociales concernées, le cadre spatial de travail et le mauvais traitement financier, la pénibilité

des tâches auxquelles elles sont soumises et le faible encadrement juridique du travail domestique.

II. 1. 1. Les catégories sociales concernées : « ceux qui ont raté leur vie »

Au regard du cas camerounais, le métier de domestique est une profession exercée par une catégorie sociale vulnérable, composée minoritairement d'hommes et en grande partie de femmes, comme le montrent les données empiriques rangées dans la figure ci-dessous :



La figure 1 ci-dessus représente la répartition par sexe de l'ensemble des employés domestiques qui ont participé à cette étude. On peut donc constater que sur 20 employés domestiques, 3 sont des hommes, pour une fréquence de 15% de cet échantillon et 17 sont des femmes, soit 85%. Dans l'ensemble, il s'agit d'hommes et femmes qui ne jouissent pas nécessairement d'une formation professionnelle, mais qui ont appris, sur le tas et au fil des années, à obéir aux moindres désirs de l'employeur. Le fait est que, il s'agit pour la plupart de jeunes soit sous-scolarisés (comme Bervanisse¹, Juliette² et Ivan³) soient en situation de déperdition ou d'abandon scolaire (comme Giselle⁴ et Bibianne⁵).

Dans leur grande majorité, ils ont un parcours familial jalonné par une pléthore de difficultés. Ainsi, dans la plupart des cas observés, ils ont été victimes de drames familiaux, psychiques ou financiers causant une incapacité de s'acquitter des frais de scolarité. Ces drames sont liés à une grossesse non désirée, la séparation des parents, le manque de soutien financier, l'abandon volontaire de l'école, le décès de l'un des deux parents, etc. Le lien de filiation est donc marqué par des discordes, des relations conflictuelles et des frustrations qui ont affecté soit la capacité des parents à s'acquitter des frais de scolarité, soit les

¹ Employé domestique, entretien réalisé le 5/12/2018 à Mbouda à 9h.

² Employé domestique, entretien réalisé le 5/12/2018 à Mbouda à 13h.

³ Employé domestique, entretien réalisé le 19/08/2018 à Bertoua à 11h.

⁴ Employée domestique, entretien réalisé le 8/01/2019 à Dschang à 9h.

⁵ Employée domestique, entretien réalisé le 13/02/2019 à Bafoussam à 16h.

prédispositions psychomotrices des acteurs quant à leur motivation scolaire. Il faut compter parmi eux la présence très significative (11) de certains jeunes âgés entre 15 et 20 ans.

Résultat, dépourvus d'aptitudes socioprofessionnelles, de qualifications professionnelles ou de diplômes scolaires et académiques, ces acteurs s'aperçoivent « *comme ceux qui ont raté leur vie* »⁶. En fait, dans un contexte socioéconomique caractérisé par un taux de chômage élevé et des difficultés d'insertion socioprofessionnelles sans cesse croissantes, en l'absence d'aptitudes professionnelles ou de diplômes scolaires, cette catégorie sociale pense immédiatement qu'il leur sera quasi impossible d'acquérir un emploi décent. De ce fait, le secteur informel leur semble être la seule voie pouvant leur permettre de jouir d'un statut socioprofessionnel et d'une rémunération afin de répondre aux impératifs liés à l'incertitude du lendemain. Ces résultats se rapprochent significativement à ceux déjà observés par (Jacquemin, 2002) dans le cas de la Côte d'Ivoire, ceux de (Iday, 2015) au Burundi ou encore ceux de l'organisation de (Maggie Black, 2017) au Sénégal ou du Bureau International pour le travail (BIT) (2012) au Togo.

En effet, (Jacquemin, Op.cit) observe qu'en Côte d'Ivoire, une minorité des employés domestiques est constituée d'adultes⁷ qui sont, pour la plupart, en service dans les fractions dominantes de la société. Par ailleurs, la grande majorité de ces employés domestiques, en l'occurrence celles auxquelles ont recours les fractions populaires comme la petite bourgeoisie, est essentiellement constituée de filles et enfants âgés entre 6 et 20 ans. Il s'agit d'une main d'œuvre de plus en plus perceptible du fait des mouvements migratoires réalisés par cette catégorie sociale vers les métropoles ivoiriennes. Cela est aussi lié, comme pour le cas du Burundi, du Mali et du Sénégal, à un ensemble de facteurs externes tels que la pauvreté, la difficulté d'accès aux services de soin, le coût de la vie, la cherté des denrées alimentaires, la sous-scolarisation, etc. Selon le BIT (2012), au Togo, un sur trois des enfants domestiques quitte le primaire sans diplôme, même si une minorité poursuit jusqu'au secondaires (soit 5,4%). L'organisation (Maggie Black, 2002) rapporte que dans le cas du Sénégal, il s'agit de filles âgées entre 12 à 13 ans qui, ont-elles aussi, abandonné l'école.

Quels que soient les cas observés, il est évident que les employés domestiques répondent à une nécessité individuelle et collective de survie, mais aussi et surtout à une forte demande de main d'œuvre née du vide laissé dans les foyers des épouses occupées dans le monde de l'emploi. Toujours est-il que cet emploi encore informel n'est pas exercé sans heurt, car ces couches sociales vulnérables ne jouissent pas de protection contre les nombreuses formes d'abus qui peuvent en découler.

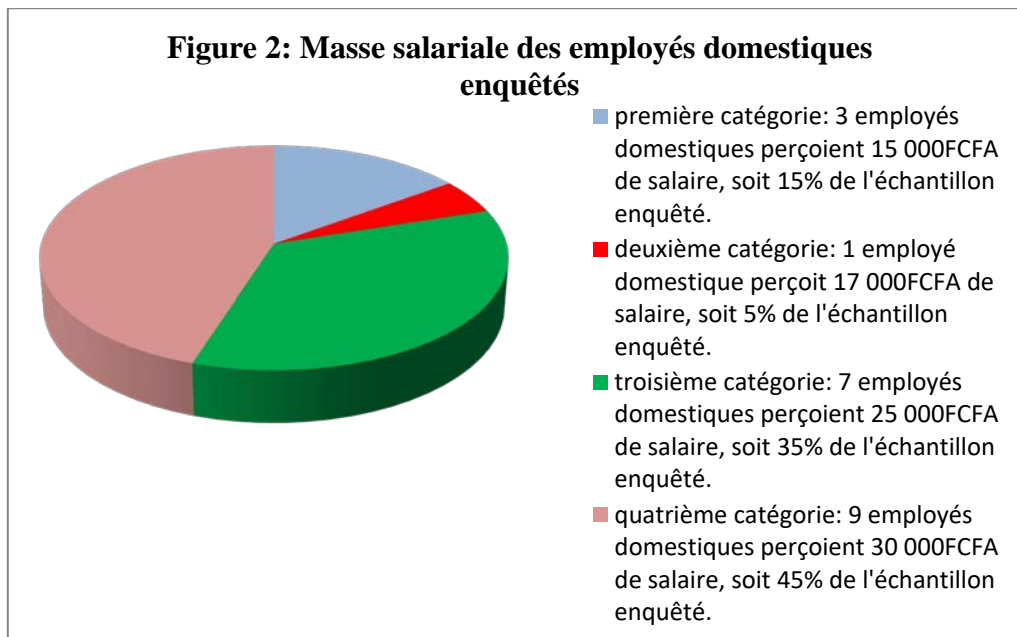
II. 1. 2. Cadre spatial de travail et mauvais traitement financier

Tout d'abord pratiqué à l'intérieur des barrières ou derrière les portes closes des foyers, et donc loin du public et à l'abri des regards indiscrets, puis exercé en contre parti d'un salaire largement en dessous du salaire minimum, l'employé domestique est soumis à de nombreux abus. En effet, selon les cas observés sur le terrain, il est habituellement engagé sur la base non pas d'un contrat formel codifiant un règlement intérieur, son statut, le temps de travail, les tâches dévolues, le montant du salaire et les modalités de paiement, mais plutôt sur la base d'un contrat verbal. Ce qui laisse donc à l'employeur un maximum de marge de manœuvre.

⁶ Ivan, Employé domestique, entretien réalisé le 19/08/2018 à Bertoua à 11h.

⁷ Notamment des « boys », des « grandes bonnes », des cuisiniers et cuisinières, des nounous, des gardiens, des jardiniers et des chauffeurs de maison.

En effet, initialement employé pour le ménage puis l'accueil des enfants au retour des classes en attendant le retour des parents pour l'un⁸ ou pour le ménage et la cuisine pour l'autre⁹, tous deux se retrouveront, contre leur gré, à accomplir une multitude de tâches dont, entre autres, la cuisine, la lessive, la vaisselle, le babysitting, le ménage, le gardiennage, et bien d'autres encore. Par le même stratagème, le temps de travail subit aussi des modifications et s'effectue dès lors, pour la plupart, durant tous les jours de la semaine. Cela s'explique par un volume horaire et une quantité de travail importants, dans des conditions marquées par l'absence de congés, pour un salaire dérisoire, comme l'illustre la figure ci-dessous :



Cette figure 2 représente la masse salariale des employés domestiques interrogés dans le cadre de cette étude. Il est intéressant d'observer la diversité des salaires qui leur sont attribués par divers employeurs. On constate ainsi que 3 individus touchent 15000f, 1 perçoit 17000f, 7 ont 25000f et 9 autres perçoivent 30000fr en guise de salaire.

En plus d'être dérisoire car situé entre 15 et 30000fcfa, ce salaire varie pour certains et la périodicité de paiement est fonction du bien vouloir de l'employeur. Cet ensemble d'indicateurs de vulnérabilité sociale constitue le lot de nombreux employés domestiques en Afrique noire subsaharienne. Dans une quête individuelle et collective de sécurité sociale, on constate une forte cristallisation de mains d'œuvre vers ce secteur d'activité créé notamment par le vide laissé au foyer par les épouses occupant des fonctions professionnelles et, donc, moins disposées à s'occuper pleinement des tâches ménagères et de l'encadrement des enfants.

II. 1. 3. Pénibilité des tâches

Au quotidien, les employés domestiques effectuent une diversité de tâches allant du nettoyage de la vaisselle à l'entretien de la maison en passant par la lessive, la cuisine, le gardiennage des enfants, le ravitaillement en eau et bois, l'assistance des personnes âgées, le

⁸ Bervanisse, employée domestique, entretien réalisé le 5/12/2018 à Mbouda à 9h.

⁹ Bibianne, employée domestique, entretien réalisé le 13/02/2019 à Bafoussam à 16h.

nettoyage des véhicules, les emplettes et bien d'autres courses. Ces tâches sont exécutées au bon gré des employeurs et parfois de tout autre membre de la maison, bien que cela ne fasse pas partie des clauses initiales lors du recrutement. Il est exigé à l'employé domestique d'effectuer ces tâches quels que soient son état de santé et ses capacités physiques ou psychiques.

En effet, parce qu'effectuant un travail journalier et quotidien dont l'absence affecterait fortement le fonctionnement du foyer et l'image de la maison, l'employé domestique ne bénéficie pas de congés et est toujours astreint à venir au travail quel que soit son état de santé. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'Ivan¹⁰ affirme :

Ce n'est pas facile mon frère parce que, tu vois, on ne me donne pas le congé. On croit que je suis un esclave. Même lorsque j'étais malade, j'étais obligé de venir au travail parce que la patronne ne comprend pas ça. [...] et si je manque, elle va seulement me remplacer.

A côté de cette difficulté à laquelle sont confrontés les employés domestiques, l'on peut allègrement remarquer les surcharges en matière de charge de travail, la pénibilité du travail ainsi que le non-respect des horaires de repos. A ce sujet, selon (Iday, 2015), la surcharge de travail fait partie des formes d'exploitation ou d'abus qui sont à l'origine de nombreuses frustrations entravant ainsi le développement normal des employés domestiques. Analysant le cas de Yaoundé, (Fouda, p.10) parvient à la même conclusion en ces termes :

Exercé parfois sept jour sur sept, le travail domestique se traduit bien souvent par un volume horaire et une quantité de travail importants, pour un salaire dérisoire et dans des conditions de vie inhumaines, marquées dans la plupart des cas par une absence de congés de travail et une violence morale ou physique subie de la part des employeurs.

C'est donc le quotidien des employés domestiques au Cameroun, tout comme dans de nombreux Etats d'Afrique noire subsaharienne.

II. 1. 4. Faible encadrement juridique du travail et du travailleur domestique

Comme l'a déjà remarqué (Bayili, 2017), le processus de modernisation en Afrique s'est fait au profit de diverses mutations sociales, plus ou moins réussies, qui ont cependant participé à l'alourdissement des inégalités sociales déjà existantes. Ainsi, en matière d'emploi domestique, il est loisible d'observer l'implémentation d'un mécanisme d'exploitation à outrance de certaines catégories sociales, rendue possible grâce à l'absence d'un corpus juridique et institutionnel de régulation, au règne de l'impunité, bref aux vides juridiques. Le travail domestique relève très précisément de cette catégorie dont le cadre reste peu réglementé. De ce fait, il est intéressant de noter un manque criard d'actions sociales, politiques et juridiques prenant en compte cette catégorie sociale. Selon (Boulla Meva'a et al, op cit, p.16) « *cette situation forcément préoccupante, se traduit par une extrême vulnérabilité des employés domestiques, affectant leur qualité de vie* ». Situation qui peut être, à juste titre, inférée à l'ensemble des Etats d'Afrique noire subsaharienne. Au Cameroun par

¹⁰ Employé domestique, entretien réalisé le 19/08/2018 à Bertoua à 11h.

exemple, les difficultés économiques, en l'occurrence l'insertion socioprofessionnelle, les difficultés que connaît le panier de la ménagère et surtout la baisse drastique du pouvoir d'achat des populations contribuent à la paralysie de cette classe socioprofessionnelle déjà bien en difficulté. Le fait est que, selon BAYILI B. (2017 : 9),

Cela est également lié à une absence criarde d'initiatives politiques et juridiques pouvant prendre en compte ce corps de métier encore informel, de sorte que l'on assiste à un état des lieux jugé « très préoccupante » par l'Organisation Mondiale du Travail qui, le 5 février dernier, organisait à Yaoundé une concertation ayant pour but de plaider en faveur de l'établissement par l'Etat du Cameroun d'un cadre juridique complet prévoyant la protection des travailleurs et travailleuses domestiques.

En effet, le Décret régissant le travail domestique au Cameroun date de 1968¹¹ et la grille de salaires régissant ce corps de métier date de 1985. De même, malgré l'existence de certaines dispositions générales qui peuvent être appliquées aux employés domestiques, force est de constater que le code du travail du Cameroun de 1992 ne comprend nullement, de manière spécifique, des dispositions sur le travail domestique. Du coup, en tant que domaine d'activité peu réglementé et peu organisé, le travail domestique devient l'apanage de précarités, autant au niveau des conditions de travail qu'à celui d'entraves des droits des employés. Dès lors, les employés domestiques font l'objet de multiples violations en matière de droits de travail et même sociaux. Le fait est que, en matière de profil de l'employé, l'exercice du travail domestique en Afrique noire subsaharienne a toujours été problématique en ce sens qu'il entrave certains droits sociaux fondamentaux. En effet, entre exploitation des enfants, vulnérabilité sociale, pénibilité des tâches, non-respect des droits humains et violation de la dignité humaine, l'on est bien forcé d'admettre, avec (Fouda, 2010) et l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), qu'au Cameroun les employés domestiques sont sujets à une exploitation et à des abus divers entravant forcément leurs droits humains.

II. 2. Employés domestiques : entre contexte de vulnérabilité et stratégies de subsistance

Derrière ce qui paraît être, de prime abord, une activité professionnelle à risque, pénible, humiliante et peu onéreuse, se dissimulent des stratégies d'adaptation et de subsistance déployées par les employés domestiques afin de s'y engager et de l'exercer au-delà des constructions sociales qui l'entourent. En effet, capables de réflexivité, ils ne se contentent pas seulement d'éviter ou de renier ce corps de métier, mais ils développent des stratégies d'adaptation, notamment la manipulation du contrat de travail et la privatisation des biens de l'employeur.

II. 2. 1. Manipulation du contrat de travail

Dans la plupart des cas, les accords tacites de travail reliant l'employé domestique à son employeur sont des contrats oraux qui précisent la nature du travail, le montant du salaire, les prescriptions de « *la patronne* » quant à l'exercice du travail et parfois les horaires d'emploi. Le fait que ce contrat soit oral et non écrit ou légalisé par l'autorité compétente offre aux deux protagonistes une marge de manœuvre quant à sa manipulation. Ainsi, autant l'employeur s'appuie sur ce vide juridique pour légitimer les abus perpétrés sur l'employé domestique, autant ce dernier exploite les vides à sa disposition afin de satisfaire ses intérêts

¹¹ Décret n° 68/DF/253 du 10 juillet 1968 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison. Il a été modifié par le décret n° 76/162 du 22 avril 1976 fixant les conditions générales d'emploi des domestiques et employés de maison.

propres. C'est ainsi que, en l'absence de sa « patronne », Ivan¹² apprend ses leçons et se fait aider en mathématique par le fils de cette dernière car inscrit aux cours du soir. C'est également le cas de Bibianne¹³ qui se sert de sa fille comme mobile afin d'expliquer ses arrivées irrégulières au boulot.

Tout cela est lié à la collusion entre les normes et les pratiques des acteurs, car en s'appuyant sur le vide que crée la nature du contrat de travail, ces employés rusent avec le dispositif normatif pour procéder plutôt à un comportement déviant du fait du décrochage que cela engendre par rapport aux règles non écrites préalablement établies. En fait, dans un contexte de clandestinité et de faible institutionnalisation de ce secteur socioprofessionnel, chaque individu, employeur et employé, s'efforce de construire, au regard de son environnement et de la faiblesse du contrat de travail, un code de conduite anthropologique qui lui est propre et qui lui permet de trouver un minimum de satisfaction dans l'exercice de sa tâche quotidienne. En effet, comme l'a déjà remarqué (LE Roy, 2006) pour le cas des politiques publiques, en dépit de la configuration bureaucratique, en l'occurrence le contrat oral pour le cas présent, l'observation empirique laisse entrevoir au quotidien un détournement des normes par les acteurs et pour leur propre compte. Du coup, dans le champ domestique, l'employé domestique fait montre d'une ingéniosité en matière de production d'une diversité de pratiques grâce auxquelles il parvient à supporter les abus auxquels il est soumis.

II. 2. 2. Gestion néo-patrimoniale des biens de l'employeur

Le recours au concept de néo-patrimonialisme permet de traduire une stratégie d'adaptation des employés domestiques qui consiste en la confusion entre la sphère privée et celle publique dans la gestion du patrimoine de « la patronne ». C'est l'expression d'une gouvernance domestique qui se routinise, car observable chez presque tous les sujets enquêtés et qui ne s'accommode guère aux usages en la matière. Cette attitude met en relief des logiques de prédatons dans la gestion des biens et ressources mises à la disposition de l'employé domestique.

Désormais, l'argent devant servir à faire les emplettes n'est pas utilisé dans sa totalité et est en partie distrait ; les ustensiles de cuisine sont utilisés à des fins privées ; les restes de nourriture sont emportés ; etc. Ce sont du moins quelques éléments qui transparaissent dans ces propos de Giselle¹⁴ :

Tu sais, le travail-ci n'est pas facile donc parfois tu peux finir comme ça et tu es bien fatigué. Alors si je ne vois pas ce que je vais préparer, je prends même quelque chose à la cuisine et je vais préparer chez moi. Ou même j'emballe un peu de nourriture, je pars avec.

Juliette¹⁵ ajoute : « [...] oui, je peux par exemple aller au marché, si je devais acheter la tomate de 300fcfa et je vois que c'est trop beaucoup, alors j'achète pour 150fcfa et je mets 150fcfa dans ma poche ». Cette manie qu'elles ont de chercher à tirer leur épingle du jeu malgré les contraintes environnantes témoigne d'une stratégie qui vise des objectifs

¹² Employé domestique, Op.cit.

¹³ Employé domestique, op.cit.

¹⁴ Employé domestique, op.cit.

¹⁵ Employé domestique, Op.cit.

patrimoniaux donc personnels et qui sont en rupture avec ceux prévus dans le contrat de travail. Cette forme de gestion implémentée par les employés domestiques est le fruit de leur rationalité et s'exécute au gré de leur intelligence situationnelle, suivant l'approche de (Giddens, 1987).

II. 3. Tentative de légitimation des stratégies déployées

A la lumière des précédents répertoires d'actions, le champ domestique est désormais animé par des stratégies plurielles des acteurs qui s'efforcent d'améliorer leur cadre de travail par la manipulation des attributs et ressources à leur disposition. Finalement, il s'établit des mécanismes de légitimation de leur statut face à l'incertitude du lendemain, en l'occurrence le besoin de survivre et l'espoir d'un lendemain meilleur.

II. 3. 1. Un besoin de survivre

Face à la persistance de la précarité, la pauvreté, la vie chère, le décalage des niveaux de vie entre les espaces ruraux et urbains, etc., l'exercice de l'emploi domestique, malgré les constructions sociales qui l'environnent, s'impose de fait dans ce contexte de crise. En fait, il apporte un minimum de confort et d'espoir à de nombreux acteurs ainsi qu'à leurs familles respectives. Il s'agit de survivre et surtout de ne pas sombrer dans des voies déviantes telles que l'alcoolisme, le vol, la délinquance, la prostitution, etc. C'est ce qui ressort de ces propos de Bibianne¹⁶ :

Si je ne fais pas ça, je vais faire comment ? Je t'ai dit tout à l'heure que je n'ai pas pu terminer la 3^{ème}, alors si je ne fais pas ce travail comment vais-je faire pour m'occuper de ma fille ou pour m'habiller ? Je ne vais pas faire comme les filles qui dansent dans les bars, qui traînent au quartier avec les délinquants ou même la prostitution. Je suis obligée de faire ce travail pour vivre.

En réalité, les emplois sont rares surtout pour des individus ne possédant pas de qualifications professionnelles. Ainsi, avec le poids de l'âge et l'accumulation des responsabilités, la première réaction est de se chercher un gagne-pain. Dans l'incapacité de trouver un emploi décent, ces individus prennent un peu de recul afin de bien encaisser le coup. Cette phase de prise de conscience est d'ailleurs essentielle, car il s'agit de se confronter à la réalité ambiante liée aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle. Ce mouvement psychique est en soi un processus actif d'acceptation. C'est l'expression d'une résignation et d'une tolérance accrue qui entraîne ces individus à être plus réceptifs aux « sous-métiers ». Il s'agit de trouver un équilibre pour mieux vivre, du moins, pour pouvoir surmonter les problèmes du moment. C'est dire trouver la meilleure formule, du moment, permettant de résoudre certains des problèmes auxquels ils sont confrontés. C'est ainsi qu'ils sont d'une manière ou d'une autre contraints de s'engager dans l'emploi domestique.

II. 3. 2. Espoir d'un lendemain meilleur au regard des difficultés d'insertion socioprofessionnelle

C'est un truisme de le dire aujourd'hui, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique noire subsaharienne est un réel défi et les discours politiques à ce sujet sont jugés

¹⁶Employé domestique, Op.cit.

polémiques en connaissance du contexte de vie chère et surtout de la rareté de l'emploi décent. Finalement, les jeunes sans diplômes s'érigent de plus en plus en homme à tout faire. Il s'agit de véritables débrouillards dans l'attente d'une meilleure opportunité d'emploi. Ainsi, les acteurs qui se lancent dans l'emploi domestique nourrissent encore le désir de trouver mieux. De ce fait, cet emploi est perçu comme étant temporaire, même si, pour la plupart, il devient définitif au fil du temps.

C'est dire que face à la difficulté d'insertion socioprofessionnelle, il n'y a plus de préférences en termes d'emploi. A cet effet, ces acteurs sont soit psychologiquement préparés à tout faire, soit font tous les emplois qui se présentent à eux. Ceci n'est pas nécessairement lié à leurs compétences individuelles ou à leur incapacité à acquérir des emplois décents conformes à leur formation scolaire et académique. Et, même si tel peut être le cas, cela l'est dans une moindre mesure. Le fait est que, pour trouver un emploi décent et en jouir pleinement, il ne faut pas nécessairement être prêt à tout faire, mais plutôt être possesseur d'une compétence ou d'un savoir-faire spécifique en vertu duquel l'on postule à un emploi spécifique. Autrement dit, il faut avoir une formation conséquente et donc être qualifié, ce qui n'est pas forcément le cas de cette catégorie sociale.

Conclusion

Activité professionnelle pratiquée en majorité par les filles, femmes et enfants, et en nombre non négligeable par les hommes, le travail de domestique ne jouit pas d'une bonne réputation dans les Etats d'Afrique noire subsaharienne. En effet, les observations et analyses faites à partir du cas camerounais montrent que ce métier est exercé par une catégorie d'individus qui ont la particularité d'être vulnérables et qui sont employés pour des tâches diverses et complexes les unes les autres. En plus de la nature de cette catégorie socioprofessionnelle et de la pénibilité des tâches, l'autre caractéristique de ce corps de métier est qu'il est peu protégé. Ce vide juridique donne une marge de manœuvre à l'employeur quant-à l'implémentation d'une diversité d'abus, de violation de droits, des violences psychiques et physiques. De ce fait, en tant que domaine d'activité peu réglementé, peu organisé, de « seconde zone » et exercé par des couches sociales « secondaires », le travail domestique devient l'apanage de précarités, autant au niveau des conditions de travail qu'à celui d'entraves des droits des employés.

Dès lors, les employés domestiques font l'objet de multiples atteints à leur intégrité et à leur dignité. Le fait est que, en matière de profil de l'employé, l'exercice du travail domestique en Afrique noire subsaharienne a toujours été problématique, en ce sens qu'il entrave certains droits sociaux fondamentaux. C'est donc une réalité préoccupante, mais qui, chaque jour, connaît une augmentation de main d'œuvre du fait de la précarité, de la sous-scolarisation, de la vie chère, de l'exode rurale, de la migration, des difficultés d'insertion socioprofessionnelle des jeunes et plein d'autres facteurs externes. Ainsi, l'engouement obstiné de ces catégories sociales vers ce corps de métier est simplement lié à un désir de survie face à l'incertitude du lendemain. Il s'agit donc de taire ses préférences en matières d'emploi décent et saisir l'opportunité (la seule pour certains et la moins mauvaise pour d'autres) qui se dresse à soi. Le but est d'acquérir un salaire et palier de nombreux problèmes du moment. Finalement, il s'impose la nécessité de mettre en œuvre des mesures visant à imposer la discipline, la dignité, le respect et à susciter l'évocation en cette catégorie socioprofessionnelle.

Bibliographie indicative

- Abdelkrim-Chikh, R. 1991. « Femmes, Etat et société au Maghreb », communication au colloque de Tanger, *American Institute for Maghrib Studies*.
- Ajab, A. (1994) : *Le travail des enfants au Cameroun : analyse d'une situation Yaoundé*. OIT-Afrique centrale.
- Benguerine S. 1991. « Formation technique supérieure et trajectoires féminines », communication au colloque de Tanger, *American Institute for Maghrib Studies*, Octobre.
- Bhukuth, A. 2004. « Le Travail des Enfants. Une Revue de la Littérature Récente », *Éthique et économique*, volume 2, numéro 1, pp. 1-26.
- Boulla Meva'a, A. R. et al. 2017. « Situation du travail domestique au Cameroun : indicateurs de vulnérabilité et violations des droits », *Cahiers de l'Institut de Recherche et d'Etudes Africaines*, n° 9, Le juridique, pp. 15-59.
- Crozier M. et E. Friedberg. 1977. *L'Acteur et le système, les contraintes de l'action collective*, Paris, Éditions du Seuil.
- Faouzi, A. 1997. « Le travail domestique », *Insaniyat*, n° 1, pp. 7-19.
- Fouda, Y. 2010. « Etude sur les travailleurs domestiques au Cameroun », *OIM*, pp. 1-42.
- Galerand, E. et D. Kergoat. 2014. « Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail », *La nouvelle revue du travail*, <http://journals.openedition.org/nrt/1533>, consulté le 23/ 05/ 2019.
- Giddens A. 1987. *La constitution de la société*, Paris, Presse Universitaire de France.
- Iday, 2015. « Etude sur le travail domestique, en particulier des enfants, au Burundi ».
- Jacquemin, M. 2002. « Travail domestique et travail des enfants, le cas d'Abidjan (Côte-d'Ivoire) », In: *Tiers-Monde*, tome 43, n°170, pp. 307-326.
- Le Roy, E. 2006. « Décentralisation en Afrique et le droit. Nouveaux outils et contraintes pérennes », in M. Leclerc-Olive : *Affaires locales. De l'espace sociale communautaire à l'espace public politique*, Paris, Karthala, pp. 19-35.
- Lubin, I. 2002. « Un regard sur la domesticité juvénile en Haïti », *Refuge*, Vol. 20 No.2, pp. 45-51.
- Maggie, B. 2017. « Les enfants domestiques. Manuel pour la recherche et l'action », in *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti*, Ministère des Affaires Sociales et du Travail, Haïti Solidarité Internationale et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
- Ngamo, E.2013. « La gueule de l'emploi », in <http://lagueuledemploi.blogspot.com/2013/12/le-travail-domestique-en-afrique.html>, consulté le 03/ 12/ 2018.
- Predestin, J. M.A. (2007) : « L'exploitation de la main-d'œuvre enfantine au regard du Droit du Travail en Haïti: Etude basée sur des observations faites à Port-au-Prince, Gonaïves et Cap-Haïtien à partir de 1994 », *Mémoire de Licence en droit et science politiques*, Université d'Etat d'Haïti.
- Rioux, J. (2013) : « Les droits des travailleuses domestiques migrantes péruviennes au Chili : une perspective internormative », *mémoire de maîtrise en Droit*, Université du Québec à Montréal.
- Tijoux, M. E. 2007. « Peruanas inmigrantes en Santiago. Un arte cotidiano de la lucha por la vida », *Polis*, n° 18, in <http://journals.openedition.org/polis/4185>, consulté 18/ 10/ 2019.